

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 11 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de Port-Aubin (23 Bis Avenue de la 5^{ème} République),, sous la présidence de Madame Sophie MARTIN, Maire.

Présents : Mme Sophie MARTIN, M. Michel PICONTO, M. Serge FOURTON, Mme Virginie BUSTILLO, M. Guy MOREAU, Mme Thérèse HURSTEMANS, M. Jean-Marie GAY, M. Loïc VAREZ, M. Denis LURTON, Mme Chantal PERNEGRE, M. Allan SICHEL, Mme Dominique POUILLOUX, M. Philippe POHER, Mme Isabelle HUGON, M. Laurent MOUILLAC, M. Fabrice DARRIET, M. Joël PIZZOL, Mme Magali LETURQUE, Mme Sarah BICHET, Mme Hélène ALONZO, M. Sébastien MORISSEAU, Mme Stéphanie BALSIMELLI, Mme Julie GRABOT.

Représentées : Madame Béatrice EYZAT (procuration à Monsieur Michel PICONTO), Madame Sandra D'HUSTER (procuration à Madame Thérèse HURSTEMANS)

Absents : Mme Muriel SIBEYRE, M. Jean-Pierre FABAREZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Jean-Marie GAY, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (2 février 2021) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

Intervention de Monsieur Gonzague LURTON

Monsieur Gonzague LURTON se présente aux élus.

Il indique que l'ODG Margaux a décidé de désigner un référent par commune pour régler à l'amiable, autant que possible, et en collaboration avec la Commune, les problèmes avec les riverains et les propriétaires de vignes ; et qu'il est ce représentant pour notre Commune.

Il précise que les personnes ne doivent pas hésiter à se rapprocher des châteaux pour obtenir les informations

Il fait le point sur toutes les démarches entreprises par le secteur viticole afin d'améliorer l'impact sur l'environnement et les relations avec les riverains des parcelles de vignes.

Après échanges sur de nombreux sujets (traitements, bruit, brûlage, charte de la chambre d'agriculture « bien vivre ensemble », charte communautaire, entretien des routes, etc ...), il a été acté que si des administrés se manifestaient, leurs interrogations et/ou doléances seraient transmises à M. Serge FOURTON, responsable de la commission « relation viticole et œnotourisme » qui contacterait Monsieur Gonzague LURTON.

Intervention de Monsieur Raphaël GARCIA

Monsieur Raphaël GARCIA présente le rapport de synthèse de la concertation qui a eu plus de succès que ce qu'il avait prévu.

Il précise que 226 personnes ont participé dont 3 classes (maternelle, CP et CE2).

Pour finir, il propose l'étape suivante de la démarche à savoir :

- un temps spécifique sur les abords de l'office du tourisme, dont le format est à définir ; à construire avec les services de la Communauté de Communes et l'office du tourisme
- plusieurs ateliers thématiques, dès que la situation sanitaire le permettra :
 - . avec les jeunes
 - . sur la mobilité
 - . sur l'embellissement du bourg / végétalisation
 - . sur l'événementiel, l'offre commerciale

Après discussion, il est décidé de :

- faire une restitution à la population par le biais du site internet, de « voisins vigilants et solidaires » et du panneau d'affichage numérique. Un flyer spécifique sera également distribué dans toutes les boîtes aux lettres des administrés de la Commune.

- de ne pas attendre pour la suite, en commençant par contacter la Communauté de Communes pour construire avec eux le projet de consultation pour les abords du futur office de tourisme communautaire et d'y associer des partenaires comme Gironde Ressources et les ateliers Mazières, architecte de la Communauté de Communes Médoc Estuaire pour la construction de l'office du tourisme.

2021_1703_01 : FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires **Compte Administratif 2020 - Présentation et Adoption**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel PICONTO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Sophie MARTIN, Maire, après que celle-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à 24 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Julie GRABOT) :

1° **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		53 616.11 €	218 577.17 €		218 577.17 €	53 616.11 €
Opération de l'exercice	1 977 725.14 €	2 317 934.53 €	859 836.62 €	1 329 166.29 €	2 837 561.76 €	3 647 100.82 €
Totaux	1 977 725.14 €	2 371 550.64 €	1 078 413.79 €	1 329 166.29 €	3 056 138.93 €	3 700 716.93 €
Résultats de clôture		393 825.50 €		250 752.50 €		644 578.00 €
Restes à réaliser			174 242.47 €	78 209.32 €	174 242.47 €	78 209.32 €
Totaux cumulés	1 977 725.14 €	2 371 550.64 €	1 252 656.26 €	1 407 375.61 €	3 230 381.40 €	3 778 926.25 €
Résultats définitifs		393 825.50 €		154 719.35 €		548 544.85 €

Pas de compte annexe

2° **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Madame Sophie MARTIN revient en séance.

2021_1703_02 : FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires **Compte de Gestion 2020 dressé par le Receveur - Approbation** **(gestion : 01.01-01.06.2020, M. Hogrel ; 02.06-30.09.2020, M. Bernard et 01.10-31.12.2020, M. Scarabello)**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DÉCLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021_1703_03 : FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires
Comptabilité 2020 - Affectation des Résultats de la Section de Fonctionnement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Sophie MARTIN, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020,

- **DECIDE**, à 24 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Julie GRABOT), de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice financier de l'année 2020 ainsi qu'il suit :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice :	340 209.39 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA)	53 616.11 €
Résultat de clôture à affecter	393 825.50 €
- Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	469 329.67 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	-218 577.17 €
Résultat comptable cumulé (R 001)	250 752.50 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	174 242.47 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	78 209.32 €
Solde des restes à réaliser :	-96 033.15 €
Excédent réel de financement :	154 719.35 €
- Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0.00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	0.00 €
SOUS TOTAL (R 1068)	0.00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	393 825.50 €
TOTAL (A1)	393 825.50 €

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : 0.00 € (déficit reporté)	R002 : 393 825.50 € (excédent reporté)	D001 : 0.00 € (solde d'exécution N-1)	R001 : 250 752.50 € (solde d'exécution N-1) R1068 : 0.00 € (excédent de fonctionnement capitalisé)

2021_1703_04 : FINANCES LOCALES

Don du château Margaux

Le château Margaux a remis un chèque de 8 410.03 € correspondant à un don pour couvrir les frais engagés pour l'achat de protections pour la banque d'accueil de la mairie (1 330.03 €) et d'une classe mobile numérique à l'école de Margaux (7 080.00 €).

Madame le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal par délibération en date du 26.05.2020 pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; mais dans la mesure où le don du Château Margaux est soumis à condition, Madame le Maire n'est pas habilitée à l'accepter.

Le Conseil Municipal remercie le Château Margaux pour ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ce don de et l'affecte selon les indications ci-dessus

2021_1603_05 : FINANCES LOCALES

Remboursement frais médicaux aux agents dans le cadre d'une maladie professionnelle ou d'un accident de travail ou de service

Madame le Maire expose au conseil municipal que les agents de la commune sont parfois amenés à avancer des frais médicaux dans le cadre de congés de maladie professionnelle ou suite à un accident de travail ou de service.

Ces frais, qui incombent à la commune, seront ensuite remboursés à la commune par son assureur.

Par conséquent, il convient de délibérer afin de pouvoir rembourser les agents concernés par ce type de frais, sur présentation de justificatifs, qui serviront aussi de justificatifs à l'assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de rembourser les frais médicaux avancés par les agents, sur présentation des justificatifs.
- dit que la dépense sera imputée au budget de la commune au compte 6475.

**2021_1703_06 : INTERCOMMUNALITE – Communauté de Communes Médoc Estuaire (CDCME)
Remboursement des goûters des APS à la Commune – Convention**

La Commune prend actuellement en charge les goûters des 2 accueils périscolaires (APS). Cette prestation avait été incluse dans le marché passé avec API Restauration, en même temps que les repas cantine, depuis le 01.09.2019.

Depuis le 01.02.2021, la CDCME a décidé de fournir les goûters dans les APS.

La Commune étant engagée jusqu'au 31.08.2022 avec API Restauration, une convention va être signée avec la Communauté de Communes Médoc Estuaire pour définir les modalités de remboursement (au prix facturé par API du 01.02.2021 au 31.08.2022 ; actuellement : 0.216 € TTC le goûter comptant 2 éléments).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Communauté de Communes Médoc Estuaire afin de se faire rembourser les goûters des 2 APS de la Commune depuis le 01.02.2021.

2021_1703_07 : FINANCES LOCALES

Extension réseau électrique - Chemin du Bonita

Construction d'un pôle agricole par la Société Civile du Château Palmer

Remboursement par la Société Civile du Château Palmer – Convention – autorisation signature

Une extension du réseau est nécessaire, Chemin du Bonita, pour la desserte en électricité du futur pôle agricole de la Société Civile du Château Palmer.

L'extension prévue est de 200 m en dehors du terrain d'assiette de l'opération, pour un montant de 14 706.82 € HT soit 17 648.18 € TTC.

La Commune n'étant pas en mesure d'indiquer dans quel délai elle pourra financer cette opération, et afin de ne pas retarder le projet, la Société Civile du Château Palmer est d'accord pour financer intégralement cette extension dont elle est seule bénéficiaire à ce jour.

Afin de formaliser les modalités de ce dossier, il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer une convention avec la Société Civile du Château Palmer dans laquelle cette dernière s'engage à prendre en charge l'intégralité financière de cette extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Société Civile du Château Palmer.

2021_1703_08 : COMMANDE PUBLIQUE

Enfouissement des réseaux (Basse tension, Eclairage Public, Télécommunications)

Rue Pasteur, Rue de l'ancienne Poste et Rue du Générale de Gaulle

Les travaux d'enfouissement des réseaux (Basse Tension, Eclairage Public et Télécommunications) avaient été envisagés sous l'ancienne mandature mais plusieurs fois reportés.

Dans la mesure où les travaux seraient réalisés cette année, le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) prendrait intégralement à sa charge l'enfouissement de la basse tension (contrairement à ce qui se fait habituellement ; à savoir, une participation de la commune à hauteur de 35 % du montant HT).

Pour information, le coût global des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public (EP) et de télécommunications (FT) est estimé à 131 258.03 € TTC.

Pour ces travaux d'enfouissement, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Départemental pour le réseau de télécommunications (maximum 25% du montant HT) et du Syndicat d'Electrification du Médoc (SIEM) pour celui de l'éclairage public.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy MOREAU, il vous est proposé :

- d'approuver ces travaux
- d'autoriser Madame le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et signer tous documents relatifs à la réalisation de ces travaux (convention avec Orange pour la mise en œuvre pratique, marché de travaux et ses éventuelles modifications, etc ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ces travaux
- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à lancer la procédure de consultation des entreprises et signer tous documents relatifs à la réalisation de ces travaux (convention avec Orange pour la mise en œuvre pratique, marché de travaux et ses éventuelles modifications, etc ...)

2021_1703_09 : COMMANDE PUBLIQUE

Mise à disposition d'employés par l'association SOS Emploi – Autorisation signature contrat

SOS EMPLOI Médoc est une association intermédiaire (loi 1901) dont la vocation est d'aider les personnes en difficultés sociales et leur apporter une assistance dans la recherche d'un emploi. L'engagement de cette association consiste à mettre ces personnes à la disposition des particuliers, des entreprises, des associations et des collectivités après les avoir formés éventuellement.

La commune de Margaux-Cantenac adhère à cette association depuis plusieurs années, afin de pouvoir remplacer le personnel momentanément absent ou de remédier à un surcroît temporaire d'activité.

Aujourd'hui, pour régularisation et dans la continuité de ce qui se faisait jusqu'à présent, il vous est demandé d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer les contrats à durée déterminée d'usage, tripartites (utilisateur – association - salarié) émis par SOS Emploi.

Pour information, à ce jour, l'adhésion annuelle à SOS Emploi est de 10 € et le coût horaire d'un agent est de 19,24 € à ce jour. Toute la partie administrative est gérée par l'association (Déclaration préalable à l'embauche, formation, assurance, etc.).

Actuellement, nous avons 4 agents SOS Emploi

Après échanges entre élus, dont Madame Hélène ALONZO qui a fait part de son expérience professionnelle avec l'association SOS Emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 24 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Hélène ALANZO) :

- autorise Madame le Maire, pour la durée de son mandat, ou son représentant, à signer les contrats à durée déterminée d'usage, tripartites (utilisateur – association - salarié) émis par SOS Emploi.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 02.02.2021 au 17.03.2021

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
03/2021	M. Mme Jean-Pierre SOUGNOUX	24 Chemin de Boulibranne	non bâti	23/02/2021	renonciation
04/2021	Consorts RICHARD	20 Rue Corneillan	bâti sur terrain propre	23/02/2021	renonciation
05/2021	SCI LA CHOUETTE Mme Marie-Hélène SALAÛN	6 Avenue de la Liberté	bâti sur terrain propre	23/02/2021	renonciation
06/2021	M. Claude LAVILLE et Mme Janie LAVILLE née MERIOCHAUD	9 Rue Joliot Curie	bâti sur terrain propre	12/03/2021	renonciation
07/2021	M. Michel CLAIREAUX et Mme Nathalie CLAIREAUX née PIMARE	16 Avenue de la Gare	bâti sur terrain propre	04/03/2021	Renonciation
09/2021	M. Jean-Pierre SOUGNOUX Mme ALSIRET Josianne	Chemin de la Garenne	non bâti	05/03/2021	renonciation
10/2021	M. Frédéric SOUGNOUX / M. Christian SOUGNOUX et Mme Viviane ALSIRET	Chemin de la Garenne	non bâti	05/03/2021	Renonciation

* Autres décisions prises

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

- 04.02.2021 : assistance technique et maintenance des appareils de chauffage et climatisation, hottes, adoucisseurs d'eau dans plusieurs bâtiments communaux – Société Eole Energy à Saint Laurent Médoc (33112) pour 4 200.00 € HT soit 5 040.00 € TTC, par an, révisable annuellement pour un total de 3 ans (1 an renouvelable 2 fois)
- 12.02.2021 : mission de maîtrise d'œuvre pour de travaux de voirie et d'assainissement pluvial, Rue du Maréchal Foch, Cours de la Marne, Rue Joliot Curie – Société ADDEXIA à Arsac (33460) pour 15 000.00 € HT soit 18 000.00 € TTC
- 16.02.2021 : demande de subvention de 11 072.25 € (35% de la dépense estimée 31 635.00 € HT soit 37 962.00 € TTC) dans le cadre de la DETR, Année 2021, pour le projet de travaux de menuiseries extérieures à l'école de Cantenac, Chemin des Ecoliers
- 20.02.2021 : demande de subvention de 11 250 € (50% de la dépense plafonnée à 25 000 € HT, avec application du coefficient de solidarité de 0.90) au Conseil Départemental dans le cadre de l'enseignement du 1^{er} degré, année 2021, au titre des travaux divers, pour le projet de travaux de menuiseries extérieures sur le bâtiment le plus ancien de l'école de Cantenac, Chemin des Ecoliers, d'un montant de 31 635.00 € HT soit 37 962.00 € TTC
- 03.03.2021 : achat d'une débroussailleuse Stihl – Société AGIVIT33 à Margaux-Cantenac (33460) pour 584.00 € HT soit 700.80 € TTC
- 03.03.2021 : travaux de couverture sur le bâtiment 12 Rue de la Trémoille (Mairie) - Société COLLIN à Listrac Médoc (33480) pour 37 626.00 € HT soit 45 515.20 € TTC
- 16.03.2021 : achat d'arceaux renforcés pour la protection des enfants à l'abribus Cours Pey Berland (Route Départementale 2) à proximité du cabinet médical – Société SERI à Pessac (33600) pour 888.00 € HT soit 1 065.60 € TTC
- 16.03.2021 : achat de panneaux de pré-signalisation « passage piéton » pour l'abribus Cours Pey Berland (Route Départementale 2) à proximité du cabinet médical – Société SERI à Pessac (33600) pour 143.05 € HT soit 171.66 € TTC
- 16.03.2021 : achat d'un lave-linge 9 Kg Bosch (633.00 € TTC) et d'un sèche-linge 10 Kg Candy (409.90 € TTC) pour le groupe scolaire de Margaux, 21 Bis Cours Pey Berland – Société MENAFROID à Lesparre (33340) pour un total de 869.08 € HT soit 1 042.90 € TTC
- 16.03.2021 : fourniture et pose de nouveaux aménagements routiers afin de renforcer la sécurité au carrefour de la Rue Corneillan, du Chemin de Moncabon, de la Route de Martinens et de la Route de Lagunegrand - Société SERI à Pessac (33600) pour 7 235.45 € HT soit 8 682.54 € TTC

QUESTIONS DIVERSES :

- **Utilisation des salles communales pour employés et élus**

Madame le Maire informe les nouveaux élus qu'une salle communale peut être mise gratuitement à la disposition des employés et des élus 1 fois par an, à condition de l'utiliser à titre personnel. L'employé ou l'agent devra fournir, comme tout utilisateur, une caution en vigueur et une assurance pour risques locatifs.

- **Réunion d'information sur le projet de tiers lieu - coworking**

Monsieur Serge FOURTON indique qu'une réunion sur le coworking est organisée le 24 Mars 2021 à 18h à la maison Port-Aubin, en présence de Charlotte PIFAUDAT, animatrice réseau tiers lieu au Parc naturel régional du Médoc, de Marie-Laure LOGLU, fondatrice du coworking la cocotte-minute à Lesparre et de la Commission développement économique

- **Nom de l'école de Cantenac**

Madame Virginie BUSTILLO informe que l'école de Cantenac a engagé un sondage en interne sur la dénomination de l'école.

Dans la mesure où l'école n'est pas décisionnaire, il est proposé 3 noms : Les p'tits ecoliers (en lien avec l'adresse de l'école : chemin des ecoliers), Les p'tits pépins et Les p'tits raisins (pour ces 2 derniers : lien avec le RPI Margaux-Cantenac/Labarde car l'école de Labarde s'appelle l'école des vignes)

Après discussion entre les élus, il est décidé d'écarter « les p'tits pépins ». Le choix sera fait entre « les p'tits ecoliers » et « les p'tits raisins ».

L'école de Margaux sera également sollicitée pour trouver un nom à son groupe scolaire.

- **Parrainage civil**

Sur le même principe que le cadeau offert aux époux lors des mariages, Madame Virginie BUSTILLO propose de remettre un cadeau pour l'enfant lors du parrainage civil. Il s'agirait soit d'une bourse soit d'un pochon confectionné par quelqu'un de la commune.

Après discussion, le pochon est retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10